



REGLEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL 2011- 2012 CÔTES d'ARMOR



Championnat départemental optimist Minimes-Cadets Automne 2011 et Championnat départemental optimist benjamins Automne 2011

(Ces deux championnats se déroulent sur les mêmes régates)

Optimist minimes-benjamins (septembre à décembre): GRADE 5A

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles de classe notamment en ce qui concerne la sécurité
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 L'INSCRIPTION se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

Un droit d'inscription d'un montant maximum de 5 Euros par coureur pourra être demandé par le club organisateur.

2.2 ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Sur la période d'automne les minimes et les benjamins (anciennement D1-D2) participent aux mêmes régates. Ils prennent le départ ensemble ou séparément selon les conditions météorologiques (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course deux pavillons de séries). Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final minime et benjamin à l'automne qui permettra de sélectionner les coureurs minimes pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2012) qualificatif au championnat de France minimes.

Le nombre de minimes qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue des régates de l'automne.

Au printemps, les minimes non qualifiés participeront au championnat départemental « fibre ».

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade 5A à l'automne pour les benjamins et minimes.

2.3 IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile : N° de voile du bateau (cf : certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut.

Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Fille : carré rouge en haut de chaque côté.

Le non respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régates du Championnat

4. PROGRAMME DES COURSES

- Inscriptions : de 9 H à 11 H
- Mise à disposition sur l'eau à 11 H 30
- Recommandation : ne pas lancer de départ après 15h30

5. SERIES ET CATEGORIES

- Optimist : coureurs nés en 97 et après (2 catégories: benjamins coureurs nés en 2001 et après, minimes et cadets nés en 97-98-99-00)

6. PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexe aux I.C qui seront fournies lors de l'inscription)

Exemple : Carré, trapèze ou triangle.

7. CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT D'UNE REGATE

7.11 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système a minima ISAF :

1er : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

Le nombre conseillé maximum de manches à courir est de 4 pour les benjamins et non limité pour les minimes. Si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues, le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. De 3 à 5 manches, la plus mauvaise est enlevée. De 6 à 9 manches, les 2 plus mauvaises sont enlevées. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

7.12 CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

7.2 CLASSEMENTS des championnats

7.21 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue de la première régates des Championnats dans chaque série. (Calcul du pt max = nombre d'inscrits + 5, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements de l'automne sont établis et réactualisés après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les $N/2 + 1$ meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Les championnats sont validés à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

7.22 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Application de la chartre des entraîneurs.

9 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Optimist : Aucune restriction sur les coques, voiles, gréements, safrans, dérives.

Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe.

Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopes fixées au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

10 SECURITE

- Gilet obligatoire
- Emargement départ/ arrivée obligatoire.

11 ORGANISATION DES EPREUVES

11.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régates des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

11.2 ANNULATION D'UNE EPREUVE

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf dans le cas de conditions météo exceptionnelles où une régata peut être annulée la veille, et ce uniquement par le président du Comité de Course.

11.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

11.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une coupe pour le premier de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine

Prévoir une coupe pour le premier club de chaque catégorie.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régata.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régata

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régata suivante)

<p>Championnat départemental optimist benjamins-minimes coque EFV Printemps 2012 Championnat départemental optimist benjamins coque fibre Printemps 2012 Championnat départemental optimist minimes et cadets coque fibre Printemps 2012</p>

(Ces trois championnats se déroulent sur les mêmes régates)

Optimist cadets – minimes - benjamins (mars à juin): GRADE 5B

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles de classe notamment en ce qui concerne la sécurité
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 L'INSCRIPTION se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

Un droit d'inscription d'un montant maximum de 5 Euros par coureur pourra être demandé par le club organisateur.

2.2 ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Sur la période de printemps les minimes qui ne sont pas passés en performance (catégorie « coque fibre »), les benjamins (catégorie « coque fibre » et anciennement D2), et les benjamins-minimes (catégorie « coque EFV » anciennement D3) participent aux mêmes régates. Ils prennent le départ ensemble ou séparément selon les conditions météorologiques (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course deux pavillons de séries). Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final dans les trois catégories au printemps.

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade 5B au printemps pour les benjamins et minimes.

2.3 IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile : N° de voile du bateau (cf : certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut.

Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Fille : carré rouge en haut de chaque côté.

Pour la catégorie coque EFV : utilisation de dossards possible si précisé par le club organisateur

Le non respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régata du Championnat

4. PROGRAMME DES COURSES

Si régata le dimanche :

- Inscriptions : de 9 H à 11 H
- Mise à disposition sur l'eau à 11 H 30
- Recommandation : ne pas lancer de départ après 15h30

Si régata le samedi :

- Inscriptions : de 13 H à 13 H45
- Mise à disposition sur l'eau à 14 H 15

5. SERIES ET CATEGORIES

- Catégorie Coque « fibre » benjamins: coureurs nés en 2001 et après
- Catégorie Coque « fibre » minimes et cadets : coureurs nés en 97-98-99-00
- Catégorie coque « EFV »: benjamin né(e) en 2001 et après, et minime né(e) en 98-99 et 2000

6. PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexe aux I.C qui seront fournies lors de l'inscription)

Exemple : Carré, trapèze ou triangle.

7. CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT D'UNE REGATE

7.11 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système a minima ISAF :

1er : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

. Le nombre conseillé de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues auquel cas le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

- Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, il seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

7.12 CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

7.2 CLASSEMENTS des championnats

7.21 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue de la première régates des Championnats dans chaque série. (Calcul du pt max = nombre d'inscrits + 5, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements de l'automne sont établis et réactualisés après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les N/2 + 1 meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Les championnats sont validés à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

7.22 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Application de la charte des entraîneurs.

9 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Optimist « coque fibre »: Aucune restriction sur les coques, voiles, gréements, safrans, dérives.

Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe.

Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopes fixées au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

Optimist « coque EFV » :

Coques : Erplast, Optichoc, Philéas, Optibat, Boutémy école, tout bateau école.

Voiles : voile à chute négative

Bout de remorquage de longueur suffisante, élastique de dérive, sécurité de mât.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si ces obligations ne sont pas respectées.

10 SECURITE

- Gilet obligatoire
- Emargement départ/ arrivée obligatoire.

11 ORGANISATION DES EPREUVES

11.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régates des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

11.2 ANNULATION D'UNE EPREUVE

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf dans le cas de conditions météo exceptionnelles où une régates peut être annulée la veille, et ce uniquement par le président du Comité de Course.

11.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

11.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une coupe pour le premier de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine

Prévoir une coupe pour le premier club de chaque catégorie.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régates.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régates

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régates suivante)

<p align="center">Championnat de bassin Optimist Ouest benjamin-minime automne 2011 Championnat de bassin Optimist Est benjamin-minime automne 2011</p>

Coque « EFV » : Optimist minime et benjamin (septembre à décembre) : GRADE 5C

Les Championnats de bassin Optimist benjamin-minime « Sport » correspondent à la mise en place d'un premier niveau de pratique sportive pour les jeunes s'entraînant dans les Ecoles de Sport des Côtes d'Armor: Deux bassins sont mis en place : - Bassin Ouest de Plestin à Paimpol- Bassin Est de Bréhec à Lancieux.

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement
- Règles d'introduction à la régates (RIR) préconisées

Le rôle de l'entraîneur sur les régates : possibilité d'accompagner UNIQUEMENT les derniers coureurs pendant la régates après le départ (action pédagogique)

2. INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 L'INSCRIPTION se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

Un droit d'inscription d'un montant maximum de 5 Euros par coureur pourra être demandé par le club organisateur.

2.2 ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

2.3 IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire un numéro dans la voile, selon la procédure suivante:

Le N° FFVoile du Club (01 à 99)

Le N° du coureur (01 à 99) exemple de N°: 3105 = 5ème coureur de l'EV Erquy

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut

NB : utilisation de dossards possible si précisé par le club organisateur

Le non respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course. Le président du Comité de course ne pourra être tenu responsable dans le cas où les numéros seraient illisibles.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régates du Championnat

4. PROGRAMME DES COURSES

Les épreuves se déroulent le samedi après midi

Inscriptions : de 13 H à 13 H45

- Mise à disposition sur l'eau à 14 H 00

5. SERIES ET CATEGORIES

Groupe « EFV: benjamin né(e) en 2001 et après, et minime né(e) en 98-99 et 2000

6. PARCOURS ET REGLES APPLICABLES

- Organisation systématique d'un briefing avant la régates

Règles d'introduction à la régates (RIR)

Mise en oeuvre des RIR

7. CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT D'UNE REGATE

7.1.1 CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Le classement se fait dans les catégories citées en 5

Prévoir une coupe pour le premier de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine.

Prévoir des lots pour la régates à l'inscription ou en tirage au sort à la remise des prix.

Attribution des points sur chaque manche selon le système a minima ISAF :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

- Le nombre maximum de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues auquel cas le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

- Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, il seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

7.1.2 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs sera obligatoirement réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

7.2 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

7.2.1 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Un minimum de 6 coureurs ou équipages venant d'au moins 3 clubs est nécessaire dans une catégorie pour qu'un classement de Bassin annuel soit effectué et pris en compte dans le championnat.

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue de la première régates du Championnat dans chaque série. (Calcul du pt max = nombre d'inscrits + 5, arrondi à la dizaine supérieure).

Le classement de bassin annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

Le championnat est validé à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

NB : une extraction par bassin sera effectuée lors de la régata départementale

7.22 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel du Championnat de bassin selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Coques : Erplast, Optichoc, Philéas, Optibat, Boutémy école, tout bateau école.

Voiles : voile à chute négative

Bout de remorquage de longueur suffisante, élastique de dérive, sécurité de mât.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si ces obligations ne sont pas respectées.

9 SECURITE

- Gilet obligatoire.
- Emargement départ/ arrivée obligatoire.

10 ORGANISATION DES EPREUVES DU CHAMPIONNAT

10.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régata des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

10.2 ANNULATION D'UNE EPREUVE

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf dans le cas de conditions météo exceptionnelles où une régata peut être annulée la veille, et ce uniquement par le président du Comité de Course.

10.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

10.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une coupe pour le premier de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine

Prévoir une coupe pour le premier club de chaque catégorie.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régates.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régates

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régates suivante)

Championnat Départemental PAV glisse 2011/2012

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. Accès :

Les épreuves de ce championnat sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

3. Inscriptions :

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

Nouveau

Sur la période d'automne tous les coureurs (anciennement D1-D2) participent aux mêmes régates. En plus des régates de bassins, il sera organisée une régata départementale à l'automne (finale d'automne) qui permettra de sélectionner les coureurs minimes et espoirs pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2012) qualificatif aux championnats de France Minimes et Espoirs.

Le nombre de minimes et d'espoirs qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue de la finale d'automne.

Au printemps, les minimes et les espoirs non qualifiés continueront sur le championnat départemental sport.

4. Déroulement :

De septembre 2011 à mars 2012 des régates de clubs sont organisées dans les différents bassins de navigation du département, ces régates pouvant regrouper plusieurs clubs d'un même bassin de navigation. Une finale départementale d'automne est également mise en place, elle sert de sélection au championnat régional performance minimes et espoirs. D'avril à juin trois régates départementales sont organisées + la coupe.

5. Catégories d'âges :

- Minimes : années de naissance 2000-99-98
- Espoirs : années de naissance 97-96-95-94-93-92
- Séniors : année de naissance 91 et avant

A l'occasion des régates départementales un classement individuel scratch PAV est réalisé ainsi que des extractions des coureurs Bic 293 D dans les catégories Minimes et espoirs. Ces 2 extractions seront valorisées par un classement spécifique.

6. Parcours

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

7. Classement du Championnat

a. Classement individuel

A l'issue de la première partie de la saison de septembre à mars, chaque bassin de navigation fait remonter au CDV son classement général des régates de clubs. Un classement individuel scratch PAV est réalisé ainsi que des extractions des coureurs Bic 293 D dans les catégories Minimes et espoirs. Les points sont comptés dans chaque classement de bassin selon le mode de classement « à minima » avec un coefficient pondérateur en fonction du nombre de participants. Le cumul de ces différents classements permet d'établir un classement départemental de cette première période ayant la valeur d'une régata du championnat . La finale départementale d'automne est également prise en compte sur cette première période en ayant la valeur d'une régata départementale
Sur la 2 ème période d'avril à juin quatre régates départementales sont organisées.

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1 er : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les $N/2 + 1$ meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Le championnat Départemental est validé à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

b. Classement club

Un classement des clubs est réalisé à partir du classement général individuel du Championnat départemental selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8. Matériel utilisé

Flotteur : Toutes planches à dérive (Catégorie glisse)

Pour les minimes et les espoirs visant une sélection au championnat régional performance: Bic 293 D/RSX/supports fédéraux

Surfaces de voile :

Minimes : 6.8 m2 maxi

espoirs : 7.8 m2 maxi

Sénior et +: 9.5 m2 maxi

9. Sécurité

Combinaison obligatoire

Le gilet peut être imposé, à l'appréciation du comité de course

Embarquement départ/ arrivée obligatoire

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. Accès :

Les épreuves de ce championnat sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

3. Inscriptions :

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

4. Déroulement :

De septembre 2011 à fin mars 2012 des régates de clubs sont organisées dans les différents bassins de navigation du département. Ces régates peuvent regrouper plusieurs clubs d'un même bassin de navigation. De fin mars à juin prise en compte des classements par extraction des coureurs du 22 des 3 raids suivants : slalom raid de Dinard, slalom raid Trébeurden, slalom raid de Carnac.

5. Catégories d'âges:

- Espoirs : années de naissance 92 et après
- Séniors : année de naissance 91 et avant

6. Parcours

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

7. Classement du Championnat

a. Classement individuel

A l'issue de la première partie de la saison de septembre à mars, chaque bassin de navigation fait remonter au CDV son classement général des régates de clubs. Un classement individuel scratch est réalisé ainsi qu'une extraction des coureurs espoirs. Les points sont comptés dans chaque classement de bassin selon le mode de classement « à minima » avec un coefficient pondérateur en fonction du nombre de participants. Le cumul de ces différents classements permet d'établir un classement départemental de cette première période ayant la valeur d'une régates du championnat D2.

Sur la 2^{ème} période de fin mars à juin les résultats de chaque coureur du 22 à l'occasion de leur participation aux raids de Dinard, Trébeurden, Carnac, sont pris en compte (chaque raid a la valeur d'une régates du championnat D2).

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 3 régates courues, on garde les N - 1 meilleurs résultats de chaque coureur (N étant le nombre de régates courues).

Le championnat Départemental est validé à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

b. Classement club

Un classement des clubs est réalisé à partir du classement général individuel du Championnat départemental selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

Championnat départemental laser automne 2011

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2. Accès :

Les épreuves de ce championnat sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

3. Inscriptions :

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

Il sera établi un classement final à l'automne, il permettra de sélectionner les coureurs espoirs pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2012) qualificatif aux championnats de France espoirs.

Le nombre d'espoirs qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue du championnat d'automne.

Au printemps, les espoirs non qualifiés participeront au Trophée d'Armor voile légère 2012.

4. Déroulement :

De septembre 2011 à fin novembre 2011

5. Catégories :

- Laser 4.7
- Laser radial
- Laser standard

6. Parcours

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

7. Classement du Championnat

a. Classement individuel

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 3 régates courues, on garde les N - 1 meilleurs résultats de chaque coureur (N étant le nombre de régates courues).

Le championnat Départemental est validé à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

b. Classement club

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel du Championnat départemental selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8. Matériel utilisé

Jauge laser

9. Sécurité

Gilet obligatoire

La combinaison peut être imposée, à l'appréciation du comité de course

Emargement départ/ arrivée obligatoire.

10 ORGANISATION DES EPREUVES

10.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régata des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

10.2 ANNULATION D'UNE EPREUVE

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf dans le cas de conditions météo exceptionnelles où une régata peut être annulée la veille, et ce uniquement par le président du Comité de Course.

10.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

10.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une coupe pour le premier de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine

Prévoir une coupe pour le premier club de chaque catégorie.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régata.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régata

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régata suivante)

REGLEMENT TROPHÉE D'ARMOR VOILE LÉGERE 2012

Ce Trophée s'adresse à tous les bateaux (Dériveurs, Catamarans) répertoriés dans la table des handicaps officielle de l'année en cours fournie par la FFV (sauf optimists). Tous les coureurs doivent être titulaires d'une licence de la FFVoile (annuelle ou journalière).

Il est couru selon les prescriptions des RCV de la Fédération Française de Voile en cours de validité, des instructions types FFVoile, de l'avis de course diffusés avant chaque épreuve.

Il a pour support les régates organisées par les clubs des Côtes d'Armor selon un calendrier joint au présent règlement.

Classements:

Le Trophée d'Armor voile légère établit un classement des coureurs, licenciés dans le département des Côtes d'Armor, inscrits dans les épreuves prévues au calendrier.

Ce classement est obtenu en additionnant les points acquis selon le règlement ci-dessous par chaque coureur, au vu des résultats transmis par les clubs organisateurs au comité départemental de voile.

Le comité départemental de voile est chargé de traiter les différents résultats et de les communiquer aux clubs dès que possible.

Les points sont comptés dans chaque régata selon le mode de classement « à minima » avec un coefficient pondérateur en fonction du nombre de participants à chaque régata.

Les inscrits au Trophée non-participants sur une épreuve reçoivent 50 points. Un coureur qui change de catégorie entre deux épreuves se verra classer dans plusieurs catégories au classement général du Trophée.

Un classement club sera réalisé en cumulant les points des premiers de chaque club dans les trois catégories de classements (dériveurs, catamarans)

Un classement par série est possible si cinq bateaux du même type sont classés dans toutes les régates du trophée.

Chaque coureur est classé sur le Trophée selon ses six meilleurs résultats sur un maximum de douze régates. Cependant lorsqu'une ou plusieurs régates sont annulées (Annulation prononcée avant la mise à disposition du comité et régata non reportée), le nombre de régates prises en compte sera modifié selon la règle suivante :

11 régates courues : 5 régates prises en compte

10 régates courues : 5 régates prises en compte

9 régates courues : 4 régates prises en compte

8 régates courues : 4 régates prises en compte

La flotte est répartie dans les catégories suivantes :

- Dériveurs (classements en temps compensé selon la table des handicaps FFVoile)
- Catamarans (classements en temps compensé selon la table des handicaps FFVoile)

Acheminement des résultats : Les résultats de chaque épreuve doivent parvenir au responsable du classement au comité départemental de voile immédiatement après la fin de l'épreuve, fichier xxx.WDZ obtenu par la procédure de sauvegarde du logiciel Fédéral FREG de l'année en cours (sauvegarde de la régata sur disquette ou de préférence envoi du fichier en pièce jointe par mail).

Adresse d'envoi : contact@cdv22.com

Règles d'organisation :

- Les différentes catégories pourront avoir des parcours différents de façon à tenir compte des spécificités des supports ou des niveaux de pratique .
- Le nombre de manches est facultatif, 1 seule suffisant à valider la régates.
- Combinaison isothermique et gilets obligatoires pour la coupe des Pieds gelés et selon la réglementation en vigueur pour les autres épreuves.
- 1 pot doit être offert aux concurrents lors de la proclamation des résultats
- tarifs d'inscriptions à titre indicatif (variable selon les moyens mis en place) :
 - o Dériveurs solitaires : 5 Euro
 - o Dériveurs doubles et catamarans : 10 Euro

Cahier des charges :

Chacun des clubs ayant inscrit une régates au calendrier du Trophée (Grade 5B) est responsable de l'organisation de cette régates. Il perçoit les engagements, gère l'épreuve, organise la remise des prix. Prévoir de déclarer les régates de l'automne en 5 A pour les séries doubles (dériveurs et catamarans) en plus des régates temps compensés dériveurs catamarans (grade 5B). Les régates doubles grade 5 seront alimentées par les extractions des séries disposant de minimum 5 bateaux classés.